

Bonjour à toutes et tous,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle saison de sport automobile.

!!! Pour les examens Cardio !!! (Application des normes FIA)

- Entre 50 et 59 ans, la durée de validité de l'examen cardio ne peut excéder 3 années civiles pleines.

Pour 2025, **31 décembre 2026 ou 31 décembre 2027 ou 31 décembre 2028**

- A partir de 60 ans et plus, la validité de l'examen cardio ne peut excéder une année civile pleine.

Pour 2025, **31 décembre 2026**

N.B. : Si l'agrément a été accordé en décembre, la période de validité prendra cours au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les documents médicaux 2026 sont sortis et disponible sur le site de la CSAP LIEGE

www.csapliege.be

Pour rappel, il y a 4 documents principaux.

- **L'attestation d'aptitude médicale : Celle-ci est à compléter et signer par le demandeur (cadre du dessus) et par chaque médecin(Cachet, signature et date).** **Seul ce document doit être téléverser sur la plateforme de demande de licence ASAFA et le seul qui sera accepté.**

Unique document à téléverser lors de la demande de licence 2026.



Province*	Club*
-----------	-------

*Mentions préalables obligatoires

Nom :	Fait à _____, le _____
Prénom :	Signature du demandeur :
Date de naissance :	
Adresse :	
Tel./GSM :	
E-mail :	

Attestation d'aptitude médicale ASAFA 2026

Contre-indication absolue :

- épilepsie, sous traitement ou non, avec manifestations cliniques constatées pendant les 10 dernières années ;
- tout problème cardio-vasculaire avec risque de mort subite ;
- cécité mononucléaire.

Je, soussigné, Dr., déclare que le candidat pilote /co-pilote identifié(e) ci-dessus a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile ni du Karting, en compétition.

J'atteste être le médecin de famille du demandeur*/ un médecin agréé par le RACB-Sport*

*Biffer la mention inadéquate

Examens(s) complémentaire(s) demandé(s) :

Examen Cardiologique ** (obligatoire pour les demandeurs de 50 ans et plus)

Examen Ophthalmologique**

** Cocher la case si l'examen est demandé

Date, signature et cachet du médecin examinateur :

Remarque : INAPTE AU PILOTAGE (= co-pilote uniquement)

SURVEILLANCE MÉDICALE

LICENCE "HANDI"

Je, soussigné, Dr., cardiologue, déclare que l'examen cardiological réalisé ce jour sur le candidat pilote/co-pilote identifié(e) ci-dessus :

Ne contre-indique pas la pratique du sport automobile ni du Karting en compétition*.

Contre-indique la pratique du sport automobile et du Karting en compétition*.

*Cocher la case adéquate.

Validité de l'examen :

- Le/la candidat(e) a entre 50 et 59 ans : 31 décembre 2026 31 décembre 2027 31 décembre 2028 *

*Veuillez cocher la durée de validité de l'examen qui ne peut excéder 3 années civiles pleines.

- Le/la candidat(e) a 60 ans et plus : 31 décembre 2026 *

*Après 60 ans, la validité de l'examen ne peut excéder une année civile pleine.

N.B.: Si l'agrément a été accordé en décembre, la période de validité prendra cours au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Date, signature et cachet du cardiologue :

Je, soussigné, Dr., ophtalmologue, déclare que l'examen ophtalmologique du candidat pilote/co-pilote identifié(e) ci-dessus :

Ne contre-indique pas la pratique du sport automobile ni du Karting en compétition, cet agrément étant valable jusqu'au

Contre-indique la pratique du sport automobile et du Karting en compétition*.

Date, signature et cachet de l'ophtalmologue :

- **Les 3 documents « Examen d'aptitude » (médicale, cardio, ophtalmo) : Ceux-ci sont à faire compléter par les médecins et à garder par les demandeurs (secret médical)**

Le montant des licences 2026 : L et C -> 40 € B et A4 -> 105 € A3 -> 115 € A1 -> 135 € OFF -> 45 €
+ cotisation au club

Début des demandes de licences via la plateforme en ligne le 24/12/2025.

N'oubliez pas de téléverser vos documents médicaux et mettre vos données à jour.

A l'attention des responsables licences des clubs, merci de ne pas effectuer de paiements de licences 2026 sur le compte de la CSAPL avant le 01/01/2026.

Pour la CSAP LIEGE

Thierry VIGNAUX

Trésorier & responsable Licences